

Note d'information

EQUIVALENCE DES CERTIFICATS D'APTITUDE

Pour qui ?

- Les techniciens agréés en combustibles liquides, gazeux, ou en diagnostic approfondi qui souhaitent exercer ou étendre leurs activités professionnelles dans une autre région que celle correspondant à leur certificat actuel ;
- Les formateurs, les responsables de centres de certification, ...

Pourquoi ?

La compétence des régions ... une réalité

La formation des techniciens, l'organisation des examens et la délivrance des certificats d'aptitude sont des compétences régionales.

Bien que le contenu des formations et des matières d'examen présentent de grandes similitudes, des différences existent, en particulier pour ce qui concerne les aspects réglementaires propres à chaque région.

Cette note est destinée à préciser selon quelles modalités les dispenses sur des matières de formation ou d'examen peuvent être octroyées à des techniciens disposant de certificats « équivalents » obtenus dans une autre région.

Un accord entre régions ... et un outil : le GPS

Afin d'éviter qu'un technicien soit amené à devoir suivre plusieurs fois un cours équivalent ou passer plusieurs fois un examen similaire, les trois régions se sont accordées sur les modalités de dispenses, ce qui a été à l'origine de l'élaboration d'un outil commun : le GPS.

Au niveau de la Wallonie, cet accord est concrétisé par une décision de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

Comment ?

Pour travailler en Wallonie :

Pour les techniciens disposant de certificats flamands ou bruxellois qui souhaitent exercer une activité professionnelle en Wallonie, l'AwAC met à la disposition des utilisateurs un « GPS chauffage Wallonie ».

Les personnes intéressées sont invitées à consulter le site internet de l'Agence de l'air, via le lien suivant : <http://www.awac.be/index.php/guichet-technique/agrements/chauffagistes>

Pour travailler en Flandre :

Etant donné que, dans ce cas de figure, ce sont les autorités de la Région Flamande qui sont compétentes vis-à-vis de votre demande d'obtention d'un certificat équivalent, il convient de consulter le site Internet du « *Departement Leefmilieu, Natuur en Energie* » (LNE) afin d'obtenir plus d'informations sur les démarches administratives à entreprendre.

<http://www.lne.be/themas/erkenningen/verwarming/gelijkwaardigheid>

Pour travailler à Bruxelles :

Etant donné que, dans ce cas de figure, ce sont les autorités de Bruxelles-Capitale qui sont compétentes vis-à-vis de votre demande d'obtention d'un certificat équivalent, il convient de consulter le site Internet de « Bruxelles-Environnement » (IBGE) afin d'obtenir plus d'informations sur les démarches administratives à entreprendre.

http://www.environnement.brussels/thematiques/batiment/la-peb/formations-peb/formations-techniciens-chaudiere-agrees-chauffagistes?view_pro=1

En résumé :

Les demandes d'équivalence relèvent de la compétence des autorités de la Région où l'on souhaite obtenir son nouveau certificat.

En pratique ?

Prenons cet exemple simple : je suis technicien en combustible liquide agréé en Région flamande et je voudrais connaître les dispenses auxquelles je peux prétendre en Wallonie.

Etape 1 :

Etant donné que je souhaite connaître les dispenses qui me sont accordées en Wallonie, je me rends sur le site de l'AwAC (voir ci-dessus). J'ouvre le fichier « GPS chauffage Wallonie ».

Etape 2 (éventuelle) :

Si j'observe le message « Avertissement de sécurité – les macros ont été désactivées », cliquer sur le bouton « Options », puis activer ce contenu.

The screenshot shows a Microsoft Excel window with a security warning and a macro options dialog box. The warning message is: "Avertissement de sécurité - Les macros ont été désactivées. Les macros peuvent contenir des virus ou d'autres dangers pour la sécurité. N'activez pas ce contenu, sauf si vous êtes certain que la source ou le fichier est fiable." The "Options..." button is circled in red. A text box points to it with the text: "1. Si ce message apparaît". Below the warning, there is a table with columns "Examen" and "Prat". A text box points to the "Options..." button with the text: "2. Alors je clique sur le bouton « Options » profil ». The "Options de sécurité Microsoft Office" dialog box is open, showing the "Activer ce contenu" radio button selected. A text box points to it with the text: "3. Je sélectionne « activer ce contenu » puis clique sur le bouton « OK »". The "OK" button in the dialog box is also circled in red.

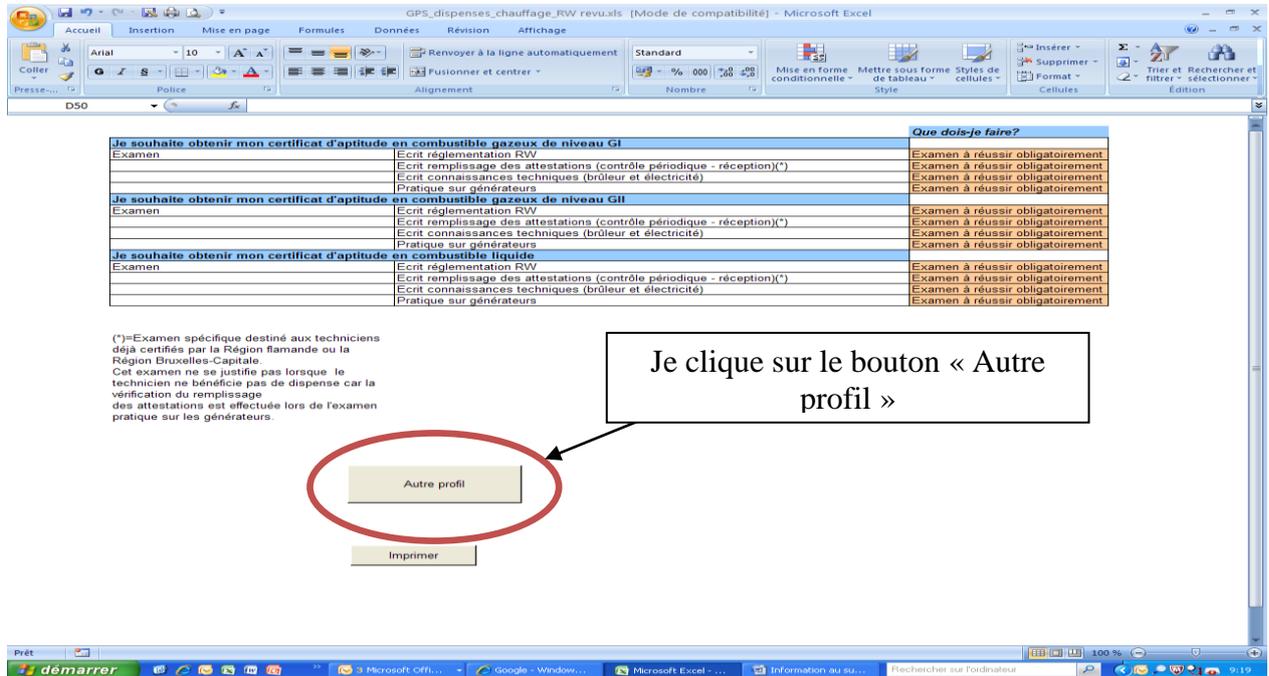
1. Si ce message apparaît

2. Alors je clique sur le bouton « Options » profil »

3. Je sélectionne « activer ce contenu » puis clique sur le bouton « OK »

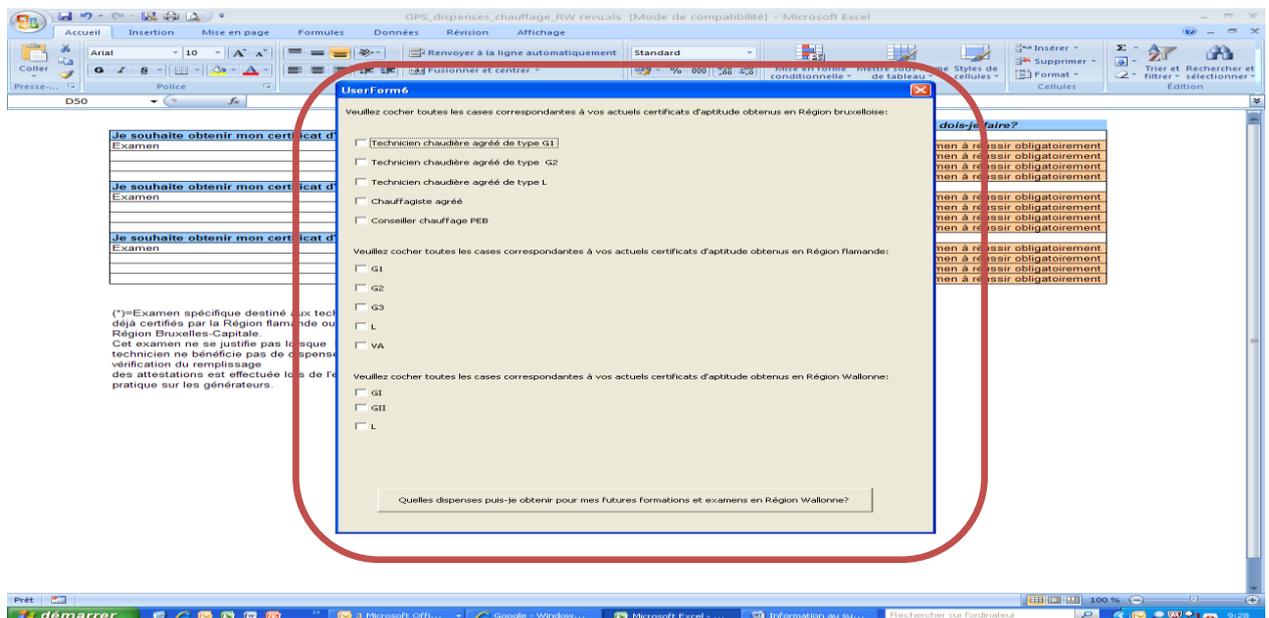
Etape 3 :

Je clique sur le bouton « Autre profil »



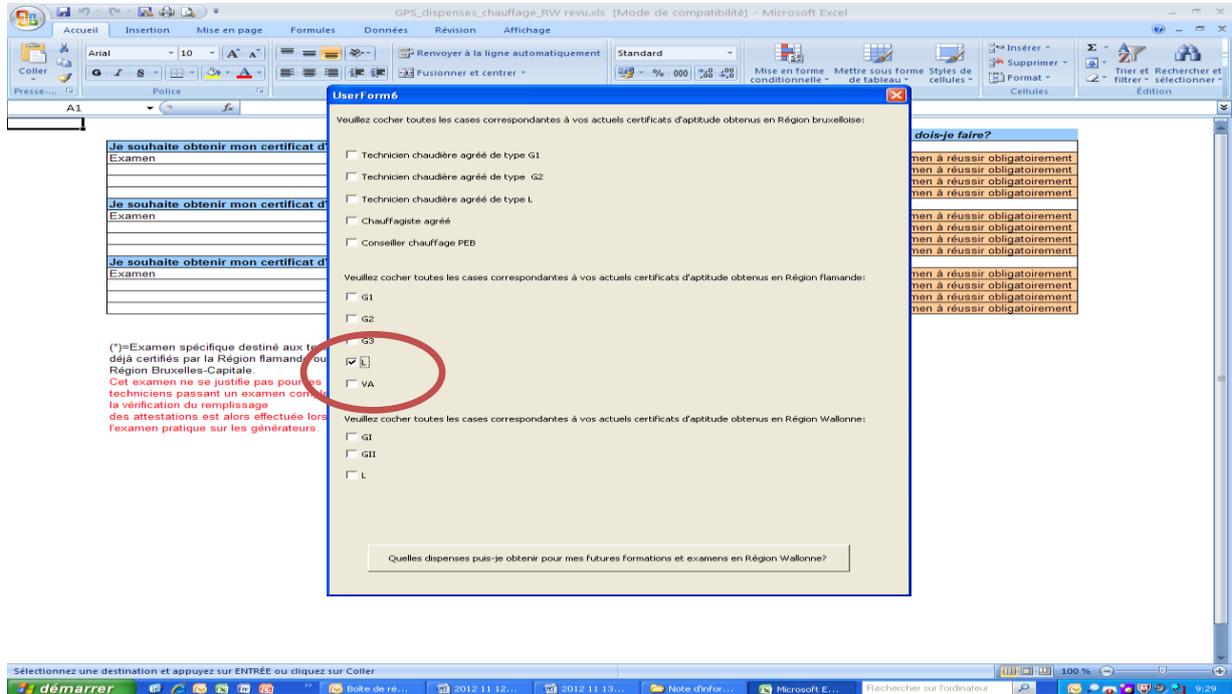
Etape 4 :

Une fenêtre s'ouvre, et me propose de choisir les cases correspondantes aux certificats obtenus précédemment :



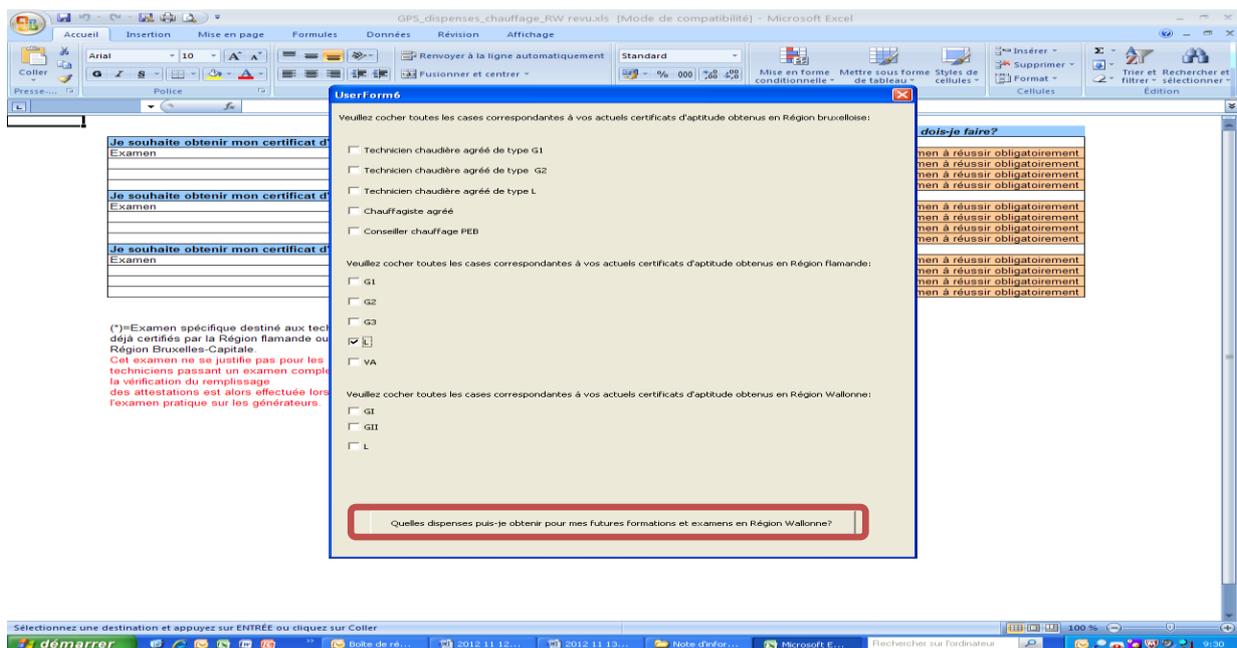
Etape 5 :

Je coche la case correspondant au certificat d'aptitude en ma possession. (ex. : L en Flandre)



Etape 6 :

Ensuite, je clique sur le bouton « Quelles dispenses puis-je obtenir pour mes futures formations et examens en Wallonie ? »



Etape 7 :

Je consulte la colonne « Que dois-je faire » ? ...

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following data:

Je souhaite obtenir mon certificat d'aptitude en combustible gazeux de niveau G1		Que dois-je faire?
Examen	Ecrit réglementation RW	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit remplissage des attestations (contrôle périodique - réception)(*)	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit connaissances techniques (brûleur et électricité)	Examen à réussir obligatoirement
	Pratique sur générateurs	Examen à réussir obligatoirement
Je souhaite obtenir mon certificat d'aptitude en combustible gazeux de niveau GII		Que dois-je faire?
Examen	Ecrit réglementation RW	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit remplissage des attestations (contrôle périodique - réception)(*)	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit connaissances techniques (brûleur et électricité)	Examen à réussir obligatoirement
	Pratique sur générateurs	Examen à réussir obligatoirement
Je souhaite obtenir mon certificat d'aptitude en combustible liquide		Que dois-je faire?
Examen	Ecrit réglementation RW	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit remplissage des attestations (contrôle périodique - réception)(*)	Examen à réussir obligatoirement
	Ecrit connaissances techniques (brûleur et électricité)	Dispense
	Pratique sur générateurs	Dispense

(*)=Examen spécifique destiné aux techniciens déjà certifiés par la Région flamande ou la Région Bruxelles-Capitale.
Cet examen ne se justifie pas pour les techniciens passant un examen complet RW car la vérification du remplissage des attestations est alors effectuée lors de l'examen pratique sur les générateurs.

Autre profil

Imprimer

... qui me renseigne alors sur

- les dispenses accordées automatiquement
- les examens à réussir en vue de l'obtention du nouveau certificat.

Que faire ensuite ?

Deux cas de figure peuvent se présenter :

S'il s'avère que vous devez passer un **examen complémentaire**, alors présentez-vous dans un centre de certification reconnu par l'AwAC avec les certificats valides de la Région Flamande et/ou de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous pouvez alors vous inscrire à cet examen complémentaire, ainsi qu'à une éventuelle formation préparatoire.

- La validité du certificat correspondant, et donc de l'agrément que vous solliciterez ultérieurement auprès de l'AwAC sera de cinq années à compter du jour où vous aurez réussi l'examen requis.

Si vous souhaitez disposer d'un certificat wallon **qui ne nécessite pas le passage d'examens complémentaires**, alors l'obtention d'un certificat équivalent n'est pas nécessaire. Il vous suffit dans ce cas d'introduire directement auprès de l'AwAC votre demande d'agrément correspondant, formulaire disponible via le site internet <http://airclimat.wallonie.be> et en fournissant une copie des certificats valides vous permettant d'arriver à cette conclusion.

- La validité de votre nouvel agrément wallon sera limitée à l'échéance de validité du certificat correspondant de la Région flamande ou de la Région Bruxelles-Capitale.